

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Le lundi 27 mars 2023 à 19 heures 45, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (13) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Guido DIETRICH, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

Procurations (1) : Pierre-Alain CHARRETIER procuration Emilie ANXIONNAZ

Absente excusée (1) : Sandrine DJOUDI

Public : 0

Secrétaire de séance : Marcel GIANNOTTY

Monsieur le Maire propose d'enlever le point : Monument du Clu : Demande de subvention pour rénovation, tous les devis n'étant pas arrivés en mairie.

☞ Accord de l'assemblée

17 - Approbation des comptes rendus précédents

L'approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023 est reportée au prochain Conseil Municipal du 3 avril 2023.

18-10/2023 - Personnel communal : Recrutement d'un vacataire pour la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour plusieurs missions à effectuer durant la période citée comme, fabriquer une terrasse bois pour un bâtiment communal en Avril, assurer des travaux paysagers, effectuer des travaux de maçonnerie entre mai et octobre.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.95€ (11.07€ + 35%).

Entendu l'exposé, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2023.
- Dit que la rémunération de chaque vacation est fixée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.95€.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

19-11/2023 – Tarifs Municipaux : Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour « Vélonécyc 60 minutes »

Monsieur le Maire rappelle que la SIBRA a mis en place à titre expérimental un service de vélos en libre-service et a implanté au même titre des équipements (marquage, poteaux d'informations voyageurs, racks à vélos, VAE) destinés à l'exploitation de l'offre de vélos en libre-service nommée « Vélonécyc 60 minutes ».

La commune de Nâves-Parmelan ayant décidé de répondre favorablement à la demande qui est conforme à l'affectation du domaine public, il convient de définir une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour la mise à disposition des 9m² du parking situé sous l'école sur la parcelle A414.

Le Maire propose de rajouter aux tarifs municipaux une ligne pour la RODP pour « Vélonécyc 60 minutes) et propose un tarif de 1€/m² occupé/an.

Entendu l'exposé, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire créer un tarif de RODP pour l'opération « Vélonécyc 60 minutes »
- Dit que le coût du m² occupé sera de 1€.
- Dit que la redevance sera versée annuellement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté valant permission de voirie pour la mise en place à titre expérimental d'un service de vélos en libre-service menée par la SIBRA.

20-12/2023 – Chemin Rural de la Dame Blanche : Modification du tracé – Décision et approbation d'échange de terrain entre la Commune et la SCI URY

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a décidé, par délibération N° 9/2023 de réaliser un échange de terrain pour assurer la continuité du chemin rural de la Dame Blanche, cadastré A464P. La SCI Ury a demandé un échange de terrain avec la commune.

Vu l'article L 161-10-2 du Code Rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Vu la demande d'échange d'une portion du chemin rural adressée par La SCI URY à la commune qui a accepté un échange de terrain avec la commune,

Vu la situation de cette portion de chemin rural figurant en section A464p du plan cadastral,

Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du Chemin rural sans réduction de sa largeur.

L'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant 1 mois du 14 février au 14 mars 2023 sans observations.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail , de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

*Entendu l'exposé, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,*

- **Valide et Autorise** cet échange
- **Confirme que** tous frais de Géomètre et de bornage sont à la charge de la SCI URY
- **Dit que** les frais d'acte administratif sont à la charge de la Commune
- **Dit que** la portion de terrain cédée à la commune par la SCI URY sera intégrée dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cet échange
- **Désigne** Monsieur le Maire et Madame ANXIONNAZ, première adjointe pour signer l'acte administratif à intervenir

21 – Questions diverses

Le prochain Nâves-Infos sortira prochainement

Prochains Conseils Municipaux :

- 03/04 à 19h30 CM Public
- 17/04 à 20h00 CM Public (PADD)
- 22/05 à 20h00 CM Public

Prochaines Commissions :

- 03/04 à 19h Commission Travaux
-

Prochaines Réunions ou Manifestations :

- 8 mai Kristel remplace Sylvain en maîtresse de cérémonie
- Samedi 1^{er} avril : Réunion au Clu vers 11h sur place avec le maçon
- Réunion avec un bureau d'étude mercredi prochain pour les travaux pour les ponts de Grattepanche et des Rochettes

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance
Marcel GIANNOTTY



Le Maire
Christophe PONCET

